



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Sixième rapport supplémentaire: Mesure du travail décent

Introduction

1. Le Bureau a entrepris de nombreuses recherches sur différentes méthodes de mesure des quatre dimensions du travail décent. A la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui a eu lieu en 2003, le Bureau a présenté un document de travail examinant une série d'indicateurs portant sur plusieurs dimensions du travail décent¹. La conférence a recommandé la tenue d'une réunion tripartite d'experts sur la mesure des dimensions du travail décent. Comme le Conseil d'administration l'a demandé, et après une première discussion qui s'est tenue en novembre 2007², le présent document fait le point sur l'examen par le Bureau des difficultés que comporte la mesure du travail décent, résume les propositions qui pourraient être soumises à une réunion d'experts, et demande l'orientation du Conseil d'administration.
2. En prévision de cette discussion, le Bureau a:
 - i) testé certains des indicateurs proposés dans des pays pilotes, ce qui a donné lieu à un séminaire sur l'utilisation d'enquêtes sur la main-d'œuvre pour recueillir des statistiques³;
 - ii) réalisé plusieurs compilations thématiques et régionales de statistiques et d'indicateurs statistiques en vue de mesurer les dimensions du travail décent⁴;

¹ Anker, R., et coll., 2002: *Measuring decent work with statistical indicators*, document de travail n° 2, Genève, BIT.

² Document GB.300/20/5.

³ Séminaire international de l'OIT sur l'utilisation des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre pour recueillir des statistiques supplémentaires liées au travail (Genève, 24-26 octobre 2005).

⁴ BIT, 2006: *Panorama Laboral* (Lima) en espagnol; BIT, 2005: *Labour and social trends in Asia and the Pacific* (Bangkok). Ishikawa, J., et Lawrence, S., 2005: *Social dialogue indicators: Trade*

- iii) mené des expériences pilotes qui ont consisté à mesurer certains des aspects qualitatifs du travail décent;
- iv) créé une équipe de travail, coordonnée par le Bureau de statistique et chargée de regrouper en un ensemble intégré les diverses propositions concernant des indicateurs pertinents;
- v) publié en 2003 un numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* consacré à «La mesure du travail décent»⁵;
- vi) collaboré avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), avec EUROSTAT et avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, ainsi qu'avec Statistique Canada pour mettre au point des mesures de la qualité de l'emploi, qui englobent certaines des dimensions du travail décent⁶; et
- vii) examiné la possibilité d'un projet conjoint OIT/CE sur le suivi et l'évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement afin de renforcer la capacité des Etats Membres d'améliorer la collecte et l'analyse de statistiques sur le travail décent.

Aperçu des prochaines étapes

3. Quatre conclusions fondamentales pour les activités futures peuvent être tirées de ces travaux.
4. Premièrement, avant d'entreprendre des initiatives considérables pour rassembler divers indicateurs concernant les aspects très divers du travail décent, il importe de se fixer un objectif clair qui prendra en compte les besoins des mandants et la situation du pays. A cet égard, la mesure du travail décent pourrait surtout permettre d'aider les mandants à évaluer les progrès réalisés au niveau national pour atteindre l'objectif du travail décent, au regard d'une série d'indicateurs également disponibles pour d'autres pays. De même que les données plus spécifiques relatives aux cibles et aux résultats du programme, la mesure des dimensions du travail décent serait particulièrement utile pour évaluer les progrès accomplis dans les pays dotés d'un programme par pays de promotion du travail décent. Ce travail contribuerait aussi à la gestion axée sur les résultats et renforcerait la base de connaissances et la capacité analytique du Bureau⁷.
5. Deuxièmement, la mise au point d'indices composites classant les pays ne présente guère d'intérêt pour l'analyse des politiques car ces indices ne rendent pas dûment compte de la situation d'un pays et s'appuient souvent sur des postulats trop restrictifs pour édifier une base de données comparatives.

union membership and collective bargaining coverage. Statistical concepts, methods and findings, document de travail n° 59, Genève, BIT.

⁵ *Revue internationale du Travail*, 2003: «La mesure du travail décent». Numéro spécial, vol. 142, n° 2, Genève, BIT.

⁶ Ritter, J.A.: *Patterns of job quality in the European Union*, 2005, document de travail n° 51, Genève, BIT. Voir Séminaire commun CEE-ONU/BIT/EUROSTAT sur la qualité du travail (avril 2007).

⁷ Comme il est indiqué au paragraphe 5 des conclusions sur le renforcement de la capacité de l'OIT, adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 96^e session, 2007.

6. Troisièmement, étant donné les nombreux aspects de la notion de travail décent, la progression vers la réalisation de cet objectif ne peut se mesurer uniquement au moyen d'indicateurs quantitatifs types. Pour utiliser ces indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis, il faut connaître le contexte de ces progrès. Par conséquent, des indicateurs quantitatifs, de par leur nature, ne peuvent pas rendre compte dûment du caractère ample et nécessairement qualitatif de beaucoup d'aspects du travail décent. Certains, comme l'emploi, les salaires, la durée du travail et la sécurité sociale, se prêtent plus facilement à une mesure statistique, tandis que d'autres, comme le dialogue social, le fonctionnement des marchés du travail et l'application des normes internationales du travail, réclament d'autres méthodologies pour aboutir à des mesures objectives (pour un complément d'information, voir l'annexe).
7. Quatrièmement, les demandes formulées en vue d'un bilan plus général des progrès accomplis en matière de travail décent seront vraisemblablement de plus en plus nombreuses, étant donné la reconnaissance accordée à l'objectif du travail décent dans l'ordre du jour international en matière de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le prochain rapport de l'ONU sur ces objectifs comportera, au titre de l'objectif n° 1 sur la réduction de la pauvreté, quatre indicateurs fondés sur des données collectées et préparées par le BIT. Ces indicateurs porteront sur le rapport emploi/population, ventilé par sexe, en ce qui concerne les personnes âgées de 15 ans et plus et les jeunes de 15 à 24 ans, sur la proportion des travailleurs familiaux et des travailleurs indépendants dans l'emploi total, sur la part des travailleurs pauvres (moins d'un dollar par jour) dans l'emploi total et sur la productivité du travail⁸. Les données sur ces éléments reposent sur des estimations comparables et sont largement disponibles au niveau des pays. Toutefois, il serait souhaitable d'ajouter à cet ensemble initial des informations et une analyse plus détaillées sur un éventail plus large d'aspects du travail décent.

Propositions relatives aux activités futures

8. Sur la base de ces considérations, il est proposé que le Bureau:
 - i) tienne en 2008 une réunion tripartite d'experts chargés d'étudier un modèle d'indicateurs portant sur les quatre dimensions du travail décent qui pourrait servir à évaluer les progrès accomplis sur le plan national dans le sens du travail décent⁹;
 - ii) poursuive ses travaux sur l'élaboration de méthodologies statistiques et élabore un programme global pour renforcer la capacité des Etats Membres de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans le sens du travail décent;
 - iii) examine les possibilités d'utiliser des techniques d'analyse textuelle de rapports descriptifs pour obtenir des indicateurs de progrès concernant tous les aspects du travail décent, mais en particulier les aspects qualitatifs qui ne se prêtent pas aisément à une mesure statistique;
 - iv) invite deux pays au moins à tester un modèle élaboré par le BIT pour de nouveaux profils de pays concernant le travail décent;

⁸ BIT, 2007: *Key indicators of the labour market* (cinquième édition), Genève, BIT. Le chapitre 1, section A, contient un examen utile de ces indicateurs.

⁹ Document GB.301/PFA/8. Voir la proposition figurant dans les réunions qui pourraient être financées par la réserve pour les réunions techniques.

- v) demande à la Conférence internationale des statisticiens du travail d'examiner un rapport intérimaire en décembre 2008; et
 - vi) soumette un rapport technique au Conseil d'administration en 2009 sur l'établissement d'un mécanisme pour mesurer, sur la base de profils de pays, les progrès accomplis dans le sens du travail décent.
9. Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur les propositions susmentionnées, y compris la tenue d'une réunion tripartite d'experts sur la mesure des dimensions du travail décent, sous réserve que la Commission du programme, du budget et de l'administration lui fasse une proposition au sujet du financement de la réunion.

Genève, le 29 février 2008.

Document soumis pour discussion et orientation.

Annexe

Mesure du travail décent: Aperçu d'une méthodologie globale

L'élaboration d'une méthodologie pour mesurer les progrès du travail décent, en faveur de l'Agenda du travail décent, comporte au moins trois éléments, notamment:

- identifier un modèle mondial d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs susceptibles d'être utilisés pour mesurer à l'échelle du pays les progrès accomplis dans le sens du travail décent;
- recueillir des données statistiques et des informations qualitatives ayant trait à certains indicateurs du travail décent;
- analyser et interpréter les indicateurs et les statistiques sur le travail décent pour faire le point de la situation d'un pays mais aussi pour avoir une image globale et dynamique.

Sont examinés brièvement ci-après chacun de ces éléments.

Indicateurs du travail décent. Ces indicateurs devraient rendre compte des quatre dimensions de la notion de travail décent, à savoir: 1) les principes et droits fondamentaux au travail, et les normes internationales du travail; 2) l'emploi et les conditions de travail; 3) la sécurité sociale; et 4) le dialogue social. Toutefois, ils devraient aussi prendre en compte la situation et les priorités d'un pays, telles que mentionnées dans les programmes par pays de promotion du travail décent ou dans d'autres documents d'orientation. Par conséquent, il est proposé que, en 2008, une réunion tripartite d'experts fasse le bilan des indicateurs du travail décent examinés dans la documentation existante, et identifie les indicateurs les plus utiles en ce qui concerne chacune des quatre dimensions du travail décent. La liste des indicateurs pourrait alors être examinée dans un nombre restreint d'Etats Membres, dans le cadre d'un dialogue tripartite. L'objectif serait d'établir un modèle applicable à l'échelle internationale mais adaptable pour tenir compte de la situation d'un pays.

Collecte de données. Les pays seraient incités à recueillir des données et des statistiques ayant trait aux indicateurs du travail décent qui ont été définis à l'échelle nationale. On pourrait inciter aussi les bureaux nationaux de statistique à élargir ou à adapter leurs instruments statistiques afin de mesurer les indicateurs du travail décent. Le cas échéant, la collecte de données administratives, par exemple les bases de données des services de l'inspection du travail, pourrait aussi être adaptée aux besoins. En ce qui concerne les indicateurs du travail décent qui sont par définition qualitatifs (comme le dialogue social), des évaluations significatives des progrès accomplis à l'échelle nationale pourraient être obtenues au moyen d'autres méthodes, par exemple l'analyse textuelle d'informations fiables, entre autres les rapports soumis au système de contrôle de l'OIT et les rapports élaborés grâce à ce système, des enquêtes locales ou des données administratives¹.

Analyse par pays. Pour que cette analyse soit utile à l'élaboration de politiques, il faut déterminer l'évolution de la situation du pays et interpréter les données puis les corrélérer à des variables des politiques. Un grand nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs peut rendre la tâche difficile. Souvent, l'attention est attirée sur le fait que la valeur ajoutée la plus concrète de la notion de travail décent, c'est que celle-ci «se situe du côté de la

¹ Kucera, D., 2004: *Measuring trade union rights: A country-level indicator constructed from coding violations recorded in textual sources*, Département de l'intégration des politiques, document de travail n° 50, Genève, BIT.

“démarche intégrée” et qu’elle suppose que la mise en œuvre des objectifs stratégiques se fasse globalement et avec une efficacité optimale»². Cela laisse entendre que la mesure du travail décent ne devrait pas se limiter à la collecte d’un ensemble disparate d’indicateurs du marché du travail. Toutefois, il ne serait pas raisonnable de s’attendre à ce que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs puissent être agrégés. Il est donc suggéré que le Bureau intensifie son action dans le sens de l’élaboration de méthodologies visant à évaluer les progrès d’un pays (au cours du temps) dans le sens de la réalisation des objectifs du travail décent. Ces progrès pourraient être enregistrés dans des «profils de pays» élaborés par le BIT en utilisant autant que possible une méthodologie type et une liste type d’indicateurs au sujet desquels des informations seraient rassemblées.

² *Renforcement de la capacité de l’OIT d’appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation*, Conférence internationale du Travail, rapport IV, 96^e session, 2007.